

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE
Inter-académique Créteil-Paris-Versailles

FRANÇAIS LANGUE SECONDE

SESSION 2023

Rapport de jury

La Certification Complémentaire Français Langue Seconde (CCFLS) s'adresse aux personnels enseignants des premier et second degrés, titulaires, stagiaires, ou contractuels sous contrat à durée indéterminée de l'enseignement public ou privé sous contrat.

Elle permet de valider des compétences professionnelles dans le domaine de l'enseignement du français auprès d'élèves allophones nouvellement arrivés (EANA).

Les modalités de l'examen sont précisées dans le BO n°30 du 25 juillet 2019 <https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm> et dans la circulaire afférente à cet examen du service inter-académique du SIEC qui paraît chaque année en début d'année scolaire.

Ce rapport a pour objectif de permettre aux candidats de se préparer à l'examen en cernant au mieux l'épreuve et en prenant connaissance des attentes des jurys.

1. Données chiffrées

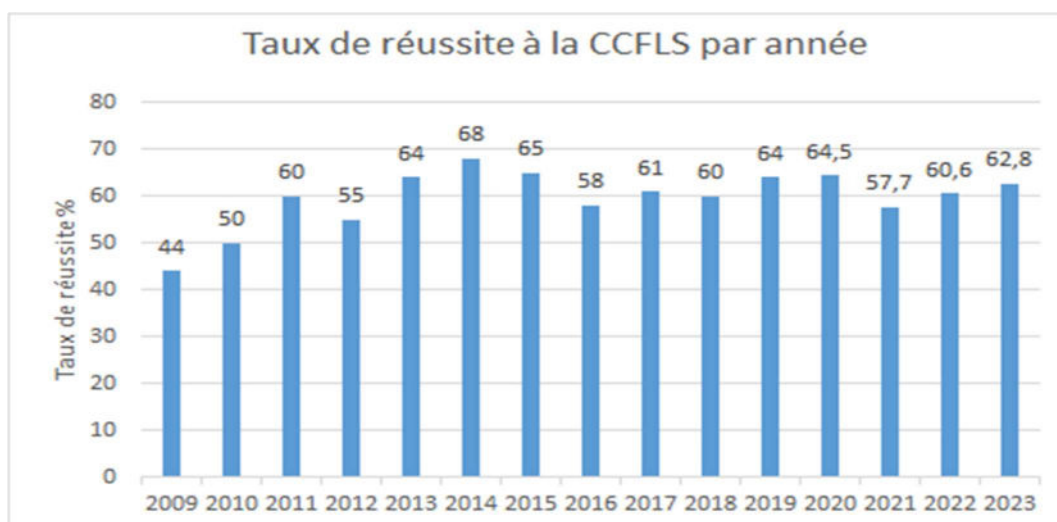
- Nombre d'**inscrits** : **309** candidats
- Nombre total de **candidats convoqués** (candidatures recevables et ayant envoyé le rapport dans le délai imparti) : **272** (**174** dans le premier degré, **98** dans le second degré)
- Nombre total des **présents** : **253** (**163** dans le premier degré, **90** dans le second degré)

Pour la troisième année consécutive, le nombre de candidats convoqués est en baisse passant de 440 en 2020 à **272** en 2023 (2020 : 404, 2021 : 373, 2022 : 337, 2023 : 272) et le premier degré est davantage représenté que le second avec, respectivement, 174 et 98 candidats.

La préparation de la CC FLS est un processus exigeant qui nécessite un investissement important en temps. Entre 2020 et 2022, 30 à 38 % des candidats ont abandonné après leur inscription.

Cette année, le nombre d'inscriptions a continué de baisser. En revanche, la motivation a été particulièrement soutenue. En effet, seulement **18%** des candidats inscrits n'ont pas rendu leur rapport ou ne se sont pas présentés le jour de l'examen contre 33,05 % en 2020, 34,5% en 2021, 38,25% en 2022

- Nombre de **candidats admis** : **159**, soit **62,84 %** des candidats présents



- **Taux de réussite détaillés**

Résultats interacadémiques

	Convoqués	Présents	Admis	Non admis	% de réussite
1^{er} degré	174	163	109	54	66,87%
2d degré	98	90	50	40	55,55%
TOTAL	272	253	159	94	62,84%

En 2023, le taux global de réussite est de **62,84%** des candidats présents contre **60,64%** en 2022 et 57,7% en 2021.

Cette légère hausse du taux global de réussite s'explique par une augmentation significative dans le 2nd degré (55,55% en 2023 / 48,85% en 2022), bien que dans le 1^{er} degré, on constate une baisse de 3 points.

Résultats par académie

- **Créteil**

	Convoqués	Présents	Admis	Non admis	% de réussite
1^{er} degré	74	67	44	23	65,67
2d degré	36	31	26	5	83,87
TOTAL	110	98	70	28	71,42

- **Paris**

	Convoqués	Présents	Admis	Non admis	% de réussite
1^{er} degré	29	28	16	12	57,14
2d degré	14	13	5	8	38,46
TOTAL	43	41	21	20	51,21

- Versailles

	Convoqués	Présents	Admis	Non admis	% de réussite
1 ^{er} degré	67	64	49	15	76,56
2 ^d degré	51	49	19	30	38,77
TOTAL	118	113	68	45	60,17

- Profil des candidats

a) Premier degré

Sur 174 candidats, 166 sont professeurs des écoles et titulaires.

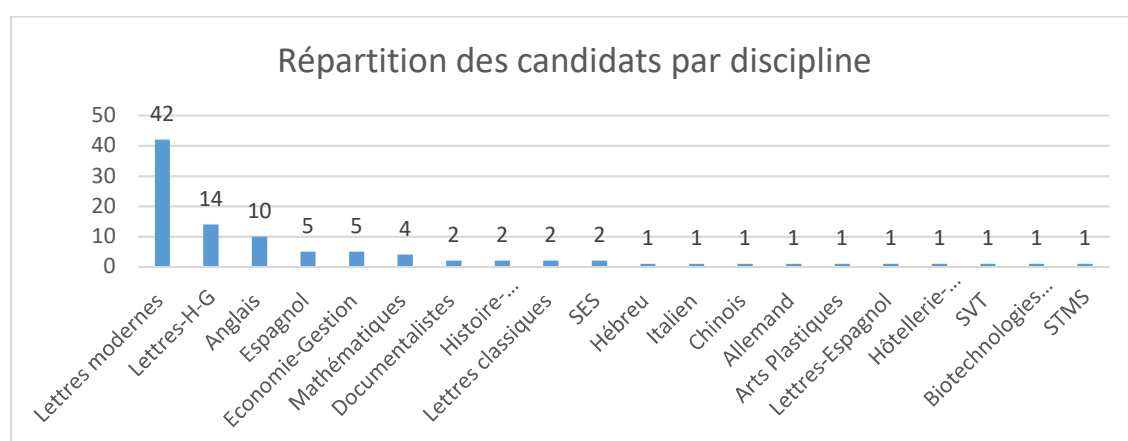
Ils enseignent dans leur grande majorité en UPE2A ou en classe ordinaire en élémentaire ou en maternelle. Certains sont enseignants en SEGPA, en collège, dans une maison d'arrêt, exercent dans un RASED ou un REP+, ou bien encore occupent un poste à l'étranger, sont en disponibilité ou en congé formation ou en détachement. D'autres, enfin, occupent un poste dans les DSDEN, CASNAV ou inspections de circonscription.

b) Second degré

La discipline Lettres continue d'être la plus représentée (42 candidats en Lettres et 14 en Lettres-Histoire/ Géographie, 2 en Lettres-anglais et 1 en Lettres-Espagnol), suivie par les langues (17 candidats) Les professeurs de LV connaissent le CECRL et peuvent transférer certaines compétences didactiques de l'enseignement d'une langue étrangère à l'enseignement d'une langue seconde et de scolarisation. Les professeurs-documentalistes qui prennent parfois en charge certains ateliers de lecture, d'écriture, en collaboration avec le professeur de FLS dans les établissements avec une UPE2A sont au nombre de 2 cette année. Nous remarquons ensuite de façon éparse une grande variété de disciplines : économie-gestion, SES, mathématiques, sciences-physiques, arts plastiques, histoire/géographie, sciences de la vie et de la terre, sciences et techniques médico-sociales... Cette variété des disciplines d'origine atteste, si besoin en est, que l'enseignement du FLS aux élèves allophones est une préoccupation qui dépasse le simple cadre du cours de français.

Comme dans le premier degré, certains candidats enseignent en UPE2A collège ou lycée, d'autres en classes ordinaires, que ce soit en collège, lycée professionnel, technologique ou général, là encore dans des établissements dotés ou non d'une UPE2A ou d'une UPE2A-NSA (pour élèves non scolarisés antérieurement).

Les **98** candidats du second degré se répartissent de la manière suivante :



2. L'examen

L'examen consiste en une épreuve orale de 30 mn en deux parties : un exposé oral de 10 mn suivi d'un entretien de 20 mn. Cette épreuve orale prend appui sur un rapport écrit de 5 pages qui n'est pas soumis à notation.

Pour être admis, le candidat doit avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 à l'épreuve orale.

La notification du résultat est transmise aux candidats. Les appréciations des jurys examinateurs peuvent être communiquées sur demande aux services du SIEC à l'adresse mail suivante : dec3@siec.education.fr.

Il est important que les candidats non reçus comprennent la signification de cette note : si elle est voisine de la moyenne, elle indique la voie de la réussite à une session ultérieure. Souvent, les membres du jury ont jugé qu'il manquait un élément pour valider la certification : par exemple une réflexion sur la composante linguistique et langagière de sa discipline, une connaissance théorique ou institutionnelle suffisante, une réflexion aboutie à partir d'une situation de groupe (gestion de l'hétérogénéité...). Si la note est très éloignée de la moyenne, elle signale que l'enjeu de cette certification n'est pas perçu.

a) Préparation des candidats

Selon les données recueillies par les jurys, la majorité des candidats a suivi, durant l'année en cours ou l'année précédente, la formation hybride proposée par les CASNAV d'Ile de France : 83,6% dans le premier degré et 81,1% dans le second degré, soit, 82,8% sur la totalité des candidats. Elle nécessite temps et investissement personnel, au-delà des seuls temps de formation en présentiel. Or le degré de préparation constaté, déterminant, reste très inégal.

L'examen exige du candidat qu'il se montre capable d'articuler connaissances théoriques et pratiques professionnelles, de manifester sa connaissance du FLS et la didactique du FLSco, d'appréhender les enjeux de l'inclusion scolaire des élèves allophones et ses modalités de mise en œuvre.

La certification complémentaire FLS valide des compétences pour enseigner le français (FLS) en UPE2A. L'enseignement en classe ordinaire auprès de quelques élèves non francophones ou dans le cadre de module d'apprentissage peut être un point d'appui aux questionnements relatifs au champ disciplinaire du FLS. Toutefois, on ne saurait manquer de souligner l'importance d'un stage d'observation ou de pratique accompagnée pour la réussite à la certification, y compris pour les professeurs exerçant déjà en UPE2A. Cela permet une mise à distance réflexive sur ses propres pratiques enseignantes, laquelle doit nourrir le rapport et l'examen oral. Cette année encore, il est constaté que **l'absence de temps d'observation en UPE2A fragilise d'autant la préparation des candidats.**

Nous rappelons aux candidats issus du second degré qu'une expertise didactique dans son champ disciplinaire est nécessaire mais n'est pas suffisante pour réussir cet examen si elle ne permet pas d'opérer un transfert de compétences vers le FLS. Un professeur de langue vivante étrangère sera capable de se décentrer de son enseignement d'une LVE, de réfléchir à la possible transversalité des contenus et démarches pédagogiques de sa discipline au bénéfice de l'enseignement du FLS. Un enseignant de discipline scientifique ou professionnelle doit pouvoir dégager les enjeux de la maîtrise de la langue dans ces disciplines (compréhension des démarches, polysémie et spécificité de la langue des disciplines, explicitation des consignes) pour élargir son champ didactique propre à celui du FLS.

Par ailleurs, il est attendu des enseignants d'autres disciplines que les Lettres qu'ils soient au fait des principaux aspects des programmes concernant la maîtrise de la langue et l'enseignement du français en classe ordinaire (bases théoriques, principes généraux de mise en œuvre, grandes finalités selon le niveau d'enseignement) pour être en mesure d'articuler ces grandes orientations aux pratiques et contenus d'enseignement des UPE2A du second degré.

La référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture (cinq domaines de formation) est également fondamentale pour concevoir le parcours scolaire de l'élève allophone jusqu'à son inclusion définitive dans sa classe d'inscription. En effet, le socle représente le référentiel de droit commun. Ce cadre doit être mis en relation avec un outil essentiel : le Cadre européen commun de références pour les langues (CECRL).

Enfin, cette année, comme les années précédentes, les jurys ont examiné quelques candidats en poste à l'étranger. Dans certains cas, la transposition en UPE2A de pratiques didactiques et pédagogiques pertinentes dans le domaine de l'enseignement du FLS-FLSco en établissement français à l'étranger est rendue difficile par l'éloignement des problématiques contextuelles hexagonales (l'inverse est également vrai). Il est recommandé aux candidats de l'étranger de se documenter de façon la plus précise possible sur le fonctionnement, les spécificités et les enjeux de l'UPE2A sur le territoire français (hétérogénéité linguistique, différenciation, inclusion).

b) Le rapport

Le texte officiel de l'examen, le BO N°30 du 25/07/2019, donne un cadrage réglementaire général.

Le dossier contient :

- un **curriculum vitae** détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger ;
- les **expériences d'enseignement**, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux que le candidat a pu initier ou auxquels il a pu participer, pouvant comprendre **un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative** ;
- tout autre **élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi**, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc.

Les remarques suivantes visent à apporter quelques compléments.

Le rapport permet au jury de se faire une première idée du candidat, de son profil, de ses savoirs, de son aptitude à la réflexion et de sa motivation. Il sert de tremplin pour la conduite de l'entretien que le candidat peut ainsi contribuer à réguler.

Les jurys relèvent deux écueils principaux : certains rapports demeurent trop descriptifs sans s'attacher suffisamment à une analyse réflexive des pratiques d'enseignement, d'autres, au contraire, restent trop théoriques, sans lien suffisant avec la pratique professionnelle.

Ils rappellent que le CV doit être relativement bref et orienté vers quelques points significatifs en lien avec la certification FLS, l'essentiel du rapport devant s'appuyer sur une analyse didactique de certaines situations d'enseignement auprès d'élèves allophones, qu'il s'agisse de contextes effectivement connus ou simplement envisagés.

Il n'est pas nécessaire d'enseigner en UPE2A pour prétendre obtenir la certification. Mais la connaissance du dispositif, de son fonctionnement à la fois dans l'institution et dans la pratique quotidienne est nécessaire pour étayer une réflexion pertinente. Échanger avec des professeurs en charge d'UPE2A se révèle fondamental à cet égard.

Le parcours professionnel, l'expérience en didactique du FLS, les lectures universitaires doivent nourrir la réflexion pédagogique et permettre de l'approfondir de façon cohérente et structurée.

Par ailleurs, nous rappelons que le rapport doit répondre aux exigences d'un écrit professionnel de qualité tant du point de vue de la syntaxe et de l'orthographe que de la présentation et du soin. De même, doivent être appliquées les règles de la citation.

Une bibliographie, même succincte est bienvenue. A ce titre, nous ne pouvons que recommander aux candidats de bien connaître les documents et ouvrages cités ci-dessous en bibliographie.

Des annexes, en nombre raisonnable, peuvent figurer en complément du dossier afin d'apporter un éclairage concret aux propos du **rapport**. Ce dernier en lui-même **ne doit pas excéder cinq pages** dactylographiées dans une police de taille courante (11 ou 12).

Enfin, **le modèle de page de garde proposé par le SIEC et téléchargeable sur leur site est exigé.**

c) L'examen oral

- L'exposé (dix minutes maximum)

Les candidats admis ont su prolonger la réflexion amorcée dans le rapport et structurer leur propos en prenant la distance nécessaire avec leur écrit, sans le paraphraser mais en approfondissant certains éléments.

Ces candidats ont indiqué ce qu'ils auraient modifié dans leur rapport et / ou explicité certaines démarches et expériences pédagogiques qu'ils avaient décidé de mettre en place à la lumière de leurs lectures et de la formation suivie. L'exposé oral propose ainsi un approfondissement, dessine un ensemble de réflexions, ouvre des perspectives. Il ne doit en aucun cas consister en une redite du rapport.

Les jurys insistent sur la nécessité de présenter un exposé nourri de connaissances didactiques assimilées articulées à des exemples de mise en œuvre concrets, s'appuyant sur un enseignement auprès d'élèves allophones ou des observations en UPE2A

Le candidat peut s'appuyer sur quelques notes, dès lors qu'il est en mesure de s'en détacher. Si, en l'état actuel, il n'est pas permis d'utiliser des tablettes ou autres supports numériques lors de tout examen organisé par le SIEC ; en revanche, il demeure éventuellement possible de présenter des documents papiers qui ne sont pas inclus dans le rapport, afin d'analyser par exemple à l'oral une activité qui n'aurait pas encore été élaborée lors de la rédaction du rapport.

- L'entretien avec le jury (vingt minutes maximum)

L'entretien doit permettre au jury d'approfondir certains points, de lever parfois d'éventuelles ambiguïtés ou confusions apparues au cours de l'exposé. Il doit permettre aussi d'apprécier les connaissances théoriques et institutionnelles du candidat, d'évaluer sa capacité à concevoir un enseignement en UPE2A à l'échelle de la séquence mais aussi d'une progression et à envisager un parcours personnalisé pour l'élève allophone.

Des qualités telles que la capacité à prendre du recul, à dépasser sa seule expérience, à mobiliser des éléments théoriques, à mener une réflexion argumentée, ont donc été appréciées. Plusieurs candidats ont su par ailleurs étayer leurs propos avec des documents complémentaires apportés mais employés avec modération.

En revanche, les jurys ont déploré chez certains candidats des connaissances théoriques et pratiques insuffisantes ou confuses alors qu'elles sont au cœur de la certification complémentaire (cf BO n°30 du 25 juillet 2019 – Annexe- III- Secteur français langue seconde). Ils déconseillent fortement aux candidats de lire intégralement leur exposé. De même, ils rappellent que la pratique d'un registre de langue soutenu est attendue dans une épreuve professionnelle.

- les processus d'acquisition d'une langue seconde (interlangue, interférence etc.) ;
- la distinction entre FLE-FLS-FLSco et les principales méthodes d'enseignement d'une langue étrangère et d'une langue seconde, des matériels pédagogiques disponibles et des démarches pédagogiques pour les publics d'élèves allophones (capacité du candidat à organiser une séquence de langue seconde; différenciation pédagogique, pédagogie de l'erreur et de son traitement ; pédagogie de projet ; pratique de l'oral, apprentissage du lexique ; place faite à l'éducation plurilingue et interculturelle, à la littérature et aux arts) ;
- les connaissances et compétences en français langue de scolarisation (codes scolaires, langue des disciplines, interdisciplinarité, etc.) ;
- la problématique de l'analphabétisme et de l'illettrisme
- la circulaire d'octobre 2012 concernant l'accueil et la scolarisation des élèves allophones
- l'évaluation en lien avec le CECRL et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- la capacité à élaborer un parcours individualisé de formation pour les élèves et à élaborer et coordonner, avec les équipes pédagogiques, des projets personnalisés d'inclusion.

Les prestations les plus remarquables sont souvent le fait de candidats capables d'envisager l'enseignement en UPE2A et/ou auprès d'élèves allophones, de proposer des activités de classe, des éléments de progression en tenant compte des spécificités de ce public.

Nous rappelons enfin que l'épreuve orale exige du candidat la prise en compte pertinente de la situation de communication, dans la capacité à développer une réflexion argumentée et étayée, mais aussi dans l'écoute permettant une interaction constructive.

En conclusion, nous souhaitons rappeler que l'examen de certification complémentaire FLS n'est ni un simple exercice, ni une formalité qui validerait les acquis d'expériences, ni un diplôme universitaire qui reconnaîtrait un ensemble de savoirs assimilés de façon abstraite.

Il s'agit de maîtriser les grands aspects d'un des champs de l'enseignement du français - celui du FLS - et de questionner ses enjeux avec pertinence, ses modalités pratiques de mise en œuvre dans la classe et son articulation avec d'autres champs de l'enseignement dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il est également nécessaire de toujours placer l'élève, ses apprentissages, son parcours et sa scolarisation au centre du questionnement.

Ces exigences impliquent une préparation alliant plusieurs éléments : références institutionnelles, lectures théoriques, analyses de pratiques de terrain et réflexions personnelles. La prise en compte de ces attentes est la voie de la réussite.

Enfin, nous tenons à souligner que la motivation des candidats à se présenter à la certification n'est plus seulement d'enseigner dans un dispositif UPE2A, mais relève plus largement de leur souhait de faire réussir tous les élèves, contribuant ainsi à rendre l'école plus inclusive en prenant en compte les besoins particuliers de tous les élèves et surtout des élèves allophones. Le jury tient à remercier tous les candidats de leur intérêt pour les problématiques liées à l'apprentissage du Français par des élèves allophones.

Rapport établi le 21 mai 2023

Daniel Guillaume, IA-IPR, responsable du CASNAV de Créteil
Safi Bakhti, IEN, responsable EANA 93

Pascale Braillet et Marie-Line Fauconnier-Lebègue,
Coordonnatrices du CASNAV de Créteil

Ressources pour préparer la session 2023

Formation

- **Inscription à la formation inter-académique hybride CCFLS** dès le mois de juin sur le site GAIA
- Sur M@gistère, plusieurs parcours en accès libre sur le thème de l'allophonie :
 - Qu'est-ce qu'un élève allophone arrivant ? (CASNAV Paris)
 - Accompagner un élève allophone dans l'école (CASNAV Besançon)
 - Enseigner la lecture à un élève allophone (CASNAV Lille)
 - Profils des élèves allophones (CASNAV Amiens)
 - Accueillir les élèves allophones isolés (CASNAV Amiens)
 - Enseigner aux élèves allophones dans le 2nd degré (CASNAV Amiens)

Bibliographie synthétique

- **Instructions officielles**
 - *Enseignements primaire et secondaire, Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés*, B.O. n°37, 11 octobre 2012
<http://eduscol.education.fr/cid59114/francais-langue-de-scolarisation.html>
 - BO n°30 25/07/2019 <https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm>
 - *Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et l'évaluation des acquis scolaires des élèves* <https://www.education.gouv.fr/cid2770/le-socle-commun-de-connaissances-et-de-competences.html>
 - http://media.education.gouv.fr/file/27/02/7/livret_personnel_compетенces_149027.pdf
- **Réflexion didactique**
 - CHERQUI, Guy et PEUTOT, Fabrice, *Inclure : français de scolarisation et élèves allophones*, Hachette, 2015
 - CHNANE DAVIN, Fatima et FELIX, Christine, *Le français langue seconde en milieu scolaire français: Culture d'enseignement et cultures d'apprentissage*, PUG 2012
 - *Le français comme langue de scolarisation, accompagner, enseigner, évaluer, se former*, sous la direction de KLEIN, Catherine, Sceren CNDP-CRDP, 2012
 - GOI, Cécile, *Des élèves venus d'ailleurs*, Canopé CRDP, 2015
 - VERDELHAN-BOURGADE Michèle, *Le français de scolarisation - Pour une didactique réaliste*, PUF, Paris, 2002
 - VIGNER, Gérard, *Le français langue seconde*, Hachette Education, 2015
 - CHISS Jean-Louis, *Immigration, Ecole et didactique du français*, Didier, coll. Langues et didactique, Paris, 2008
 - AUGER, Nathalie, *Elèves nouvellement arrivés en France. Réalités et Perspectives pratiques en classe*, Editions des archives contemporaines, 2010.
 - LECOCQ, Bertrand, *Entrer dans la lecture, Quand le français est langue seconde*, Réseau Canopé, 2018
 - RAFONI, Jean-Claude, *Apprendre à lire en français langue seconde*, L'Harmattan, 2007

- **Evaluation**
 - Evaluation initiale en UPE2A :
https://pia.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_1690776/evaluer-les-eleves?cid=p1_2455195
 - RAFONI Jean-Charles. et DERUGUINE Nathalie, *Passerelles en quinze langues* (version papier) + *Passerelles en quinze langues BIS*, CNDP-VEI, 2003
 - Tests d'évaluation non-verbale en mathématiques conçus par le CASNAV de Lille sous la direction de Bertrand Lecocq
 - <https://www.reseau-canope.fr/eana-outils-devaluation-en-langue-dorigine/evaluation-en-langue-dorigine.html>
 - **Pistes pédagogiques**
 - « Cap sur le français de la scolarisation », éditions Sceren :
 - *Le français comme langue de scolarisation, accompagner, enseigner, évaluer, se former*, 2012
 - *Entrer dans la lecture, quand le français est langue seconde*, 2012
 - Les cahiers de Ville-Ecole-Intégration – Edition Sceren : (épuisés mais consultables dans les Casnav)
 - *Apprendre le français en classe d'accueil de lycée professionnel : un enjeu pour tous*, n°6, 2005, Jallerat Pascale, Miry Annie, Forest Guillaume
 - *Enseigner les mathématiques à des élèves non francophones*, n° 3, 2004, Martine Blanchard, Denis Desmottes, Josianne Gabry, Nicolas L'Hotellier, Évelyne Varlot
 - *La langue des apprentissages – Premiers pas dans le français à l'école*, n° 2, 2004, Collegia Jean-Pascal, Leroy Denis
 - **CECRL et certifications DELF**
 - *Cadre européen commun de référence pour les langues* <https://rm.coe.int/16802fc3a8>
- + Volume complémentaire avec de nouveaux descripteurs, 2018
<https://rm.coe.int/cecr-volume-complementaire-avec-de-nouveaux-descripteurs/16807875d5>
- + Mon premier Portfolio, Conseil de l'Europe, Didier, 2001 <https://www.coe.int/fr/web/portfolio>
- *Référentiel pour le Cadre européen commun*, A1 A2 B1 B2 C1 C2, CLE International, 2007
 - *Réussir le Delf Prim A1.1, A1*, Didier, 2010
 - Exemples de sujets (Delf prim, Delf scolaire, Delf tout public) :
<https://www.ciep.fr/delf-dalf/delf-junior-scolaire>